



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 107872

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation constatée au sein des agences régionales de santé (ARS), créées il y a un an. Ainsi, l'intersyndicale de celle de Midi-Pyrénées s'est-elle mobilisée auprès des élus pour que soient relayée leur principale revendication : le sauvetage de la santé publique. Les organisations syndicales font notamment état d'une dégradation des conditions de travail, d'un flou des missions entre les gestionnaires au siège et les acteurs de terrain, de concentration des prérogatives auprès du directeur général, d'un manque de formation des personnels transférés, d'absence de perspectives claires sur les missions. Des facteurs internes qui s'ajouteraient à ceux imposés par la politique gouvernementale de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Cette situation pourrait avoir des conséquences en termes de santé publique par le jeu des coupes dans les budgets hospitaliers, notamment ceux affectés à la prévention et à la santé environnementale. Aussi, elle lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107872

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4746

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)